

# **CONSEIL MUNICIPAL DE LE PRADAL**

*Séance du 31 août à 18 heures 30*

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente-et-un août, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Pradal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la salle des Combarelles située avenue des Combarelles 34600 Le Pradal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-sept août deux-mille-vingt-et-un conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Christian BIÈS, Maire.

Étaient présents :

Eric ARIBAUD, Béatrice AUGÉ, Sylvie AUGÉ, Christian BIÈS, Henri CROS, Luc GACHES, Daniel MARC, Karine MASSON
--

Étaient excusés :

Sandra BELUEL, Yannick CHEVRIER, Evelyne GIMENO a donné procuration à Karine MASSON
---

Secrétaire de séance : Sylvie AUGÉ

## **1. Mise à jour de l'adressage**

Mme Masson fait un compte rendu de l'avancement de la mise à jour de l'adressage en collaboration avec Mme Gimeno :

L'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune (pour GPS, livraison, secours, etc.).

L'ensemble des voies communales publiques a été dénommé. La cohérence de la numérotation de tous les bâtis, les terrains restants à bâtir ou les caves ou granges pouvant être aménagées a été reprise et vérifiée.

L'utilisation de « bis » et « ter » a permis de ne pas trop perturber ce qui était en place.

Les principales modifications sont :

Maison de M Sergeant, Route des Bourdelles, Place de l'ancienne mairie, 1 avenue des jardins et 1 avenue des acacias, 16 avenue des Combarelles, Salle Les Combarelles et Local des chasseurs, nouvelles constructions (yourte, Vandaele, Praet, ...), Hameau des Bourdelles, Chemin de Balmoutou (Elodie Carrère, Irène Berducou), Chemin de Nogairet,..

Reste à faire : impasse Privée le Plo et Terrain de sport.

Les services de La Poste a signalé 13 boîtes aux lettres non conformes.

## **2. Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public**

Le contrat d'entretien avec l'entreprise chargée de l'éclairage public a une durée de 3 ans. Celui-ci est arrivé à terme au 30 juin 2021. M le Maire propose de renouveler le partenariat avec l'entreprise Travasset à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et décide de renouveler le partenariat avec l'entreprise Travasset à partir du 1<sup>er</sup> juillet et autorise M le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à cette délibération.

### **3. Investissement en soutien aux artistes locaux**

M le Maire propose d'attribuer un budget pour l'achat d'œuvre d'art.

Le conseil s'oppose à cette proposition et suggère l'organisation d'expositions avec vernissage pour faire connaître les artistes.

### **4. Questions diverses**

#### ➤ Contrat saisonnier de l'agent d'accueil du gîte

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé et le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15 septembre 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire d'agent d'accueil en raison de la gestion saisonnière du gîte communal.

Le Maire propose à l'assemblée,

**NON TITULAIRES**

- la création d'un emploi d'agent d'accueil non titulaire à temps non complet à raison de 29,5h hebdomadaires pour 1 semaine en raison de la gestion saisonnière du gîte communal.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 407.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Emplois : Agent d'accueil : - ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, et décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

#### ➤ Bilan du marché paysan

M le Maire dresse un bilan positif des marchés de producteurs et le conseil envisage le renouvellement de ces manifestations l'année prochaine.

#### ➤ Bilan du repas communal positif également

#### ➤ Travaux

Les jeux d'enfants sont très appréciés, les travaux de sécurisation de la RD22E5 sont bien réalisés. L'étude du schéma directeur des eaux pluviales se poursuit. Un Pump Track est en cours d'aménagement au terrain de sport (panneau pour la sécurisation et modification du cadenas pour laisser l'accès aux pompiers à venir). Une demande de subvention pour les

chemins a été déposée auprès du département. Les demandes de fonds de concours de Grand Orb doivent être déposées avant le 30 avril de chaque année.

➤ Don de l'association « Bien vivre à Villemagne »

Les enfants de Le Pradal et de Villemagne ont bénéficié d'un bon d'achat de 30€ à la librairie de Bédarieux et de 25€ chez Jouéclub.

➤ Gîte

Les demandes de subvention pour la rénovation du gîte n'ont pas encore abouti mais les dossiers seront relancés. Le conseil souhaite diversifier la diffusion de l'offre de location.

➤ Stagiaire

La mairie va recevoir un jeune dans le cadre d'un stage pour sa scolarité qui débute le 6 septembre jusqu'en décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h18.

<b>ARIBAUD Éric</b>	
<b>AUGÉ Béatrice</b>	
<b>AUGÉ Sylvie</b>	
<b>BÉLUEL Sandra</b>	
<b>BIÈS Christian</b>	
<b>CHEVRIER Yannick</b>	
<b>CROS Henri</b>	
<b>GACHES Luc</b>	
<b>GIMENO Évelyne</b>	
<b>MARC Daniel</b>	
<b>MASSON Karine</b>	

